

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le premier (1er) jour d'octobre 2012 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Manon Goulet, est également présente, agissant comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Consultation publique : les avis publics ont été publiés dans les délais et conformément aux articles 126 et 127 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. M. le maire invite la population à se faire entendre sur le règlement no 1079 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les normes relatives aux entreprises artisanales.

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décisions
	• Session ordinaire du 10 septembre 2012	
	• Session extraordinaire du 17 septembre 2012	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financ. en date du 29-09-12	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Règl.1080 :Code d'éthique- employés municipaux	Décision
2.3	Renouvellement entente Domaine de la Sobriété	Décision
2.4	Demande d'appui Halte-Garderie	Décision
2.5	Offre de services – Firme avocats	Décision

3- Aqueduc et Égout

3.1	Inauguration des sites	Information
-----	------------------------	-------------

4- Sécurité publique

4.1	Inscriptions colloque Sécurité civile	Décision
4.2	Semaine de la prévention des incendies	Information

5- Voirie et bâtiments

5.1	Règlement entretien hivernal des chemins	Information
5.2	Mandater un arpenteur – Ch. Arthur	Décision
5.3	Offre de service architecte – Édifice municipal	Décision
5.4	Entretien hivernal du rang des Granites	Décision

- | | | |
|------------|--------------------------------------------------|-------------|
| 6- | Urbanisme et environnement | |
| 6.1 | Règlement 1079 - Entreprises artisanales | Décision |
| 6.2 | Dépôt rapport de l'inspecteur en urbanisme | Information |
| 6.3 | Dérogation ; 530 Ch. Des Hauts-Cantons | Décision |
| 7- | Loisirs et culture | |
| 7.1 | Route des sommets | Décision |
| 8- | Affaires diverses | |
| 9- | Liste de la correspondance et invitations | |
| 10- | Période inter-actions | |
| 11- | Certificat de disponibilité | |
| 12- | Levée de la session régulière | |

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

La conseillère Maryse Lessard apporte un ajout au point 2.6 : « Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires ».

Sur proposition dûment faite,
Il est résolu;

Que la Municipalité de Stratford accepte l'ordre du jour modifié.

2012-10-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.2- Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2012

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification au point 6.2 du procès-verbal : « Considérant que la dérogation a été acceptée à l'unanimité des conseillers avant d'en présenter les conditions modifiant la demande initiale, il est proposé d'inscrire les conditions la modifiant après le vote car ces conditions ont été présentées après le vote ».

Le vote est demandé.

Pour : 1
Contre : 5

La proposition est rejetée.

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification au point 6.3 du procès-verbal : « Considérant que j'ai demandé d'enregistrer ma dissidence dans le procès-verbal et que cela n'a pas été fait, je propose que le procès-verbal du 10 septembre soit modifié en conséquence ».

Une discussion s'ensuit.

Le vote est demandé.

Pour : 1
Contre : 5

La proposition est rejetée.

Il est proposé par Yvon Lacasse,

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté.

2012-10-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 17 septembre 2012

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 17 septembre 2012 tel que présenté.

2012-10-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

Le conseiller Daniel Couture mentionne : « Concernant les dépenses du service internet avec Bell, il en coûtait 2 875\$/an. La municipalité fournit un local à la CCDStratford pour ses activités ainsi qu'une participation maximale aux frais de déplacement de la présidente. Ce partenariat est avantageux pour la municipalité.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 29 septembre 2012

1	INFOTECH	231.38 \$
4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	103.33 \$
6	MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	230.32 \$
8	DANY ST-ONGE	217.82 \$
9	BILO-FORGE INC.	74.91 \$
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	1 631.50 \$
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC.	155.49 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	234.47 \$
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	349.98 \$
29	VILLE DE DISRAELI	7 360.83 \$
34	MEGABURO	171.37 \$

37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC.	40.24 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	21.00 \$
100	MINISTRE DES FINANCES	89 204.00 \$
120	CARRA	1 346.57 \$
133	JEROME BRETON	66.00 \$
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	275.84 \$
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	4 126.71 \$
479	PETROLES FRONTENAC INC	1 717.25 \$
485	MANON GOULET	27.61 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX DE STRATFORD	318.34 \$
572	FONDACTION	1 812.58 \$
584	BATIRENTE	906.29 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	159.04 \$
664	SEL WARWICK (QUEBEC) INC	4 202.94 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC	1 198.00 \$
729	GUY BELLAVANCE	80.00 \$
885	PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	3 375.68 \$
889	PROPANE GRG INC.	1 236.05 \$
921	TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES	4 127.50 \$
938	FABRIMET INC	4 374.80 \$
1049	SOCIETE FINANCIERE GRENCO INC	251.23 \$
1066	ALSCO CORP.	88.46 \$
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	12 486.46 \$
1121	YVON LACASSE	15.00 \$
1122	JACQUES FONTAINE	1 197.91 \$
1124	DANIEL COUTURE	480.87 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	91.92 \$
1154	CCDS DE STRATFORD	592.12 \$
1164	MRC LA NOUVELLE-BEAUCE	1 068.00 \$
1176	J. DENIS PICARD	1 162.87 \$
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	45.00 \$
1228	TRANSPORT S. ROUILLARD INC.	3 782.68 \$
1229	GROUPE URGENCE SINISTRE SHERBROOKE	2 087.26 \$
	TOTAL	152 727.62 \$

Manon Goulet, dir. gén.

938 : Fabrimet Inc. (glissières au chemin de l'Anse-Maskinongé)
1228 : Transport S. Rouillard Inc. (transport de citernes d'eau potable)

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes
tels que présentés par la directrice générale.

2012-10-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 29 septembre 2012

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 29 septembre 2012.

1.6- Rapports des présidents des comités

Aqueduc et égouts – Daniel Couture

- Le niveau d'eau potable est revenu à la normale
- Journée portes ouvertes en octobre pour la population : visite d'un site d'approvisionnement

Domaine Aylmer – Émile Marquis

- Une réunion est à venir avec un homme d'affaires de Victoriaville : cette personne est très intéressée par la restauration et un camping. C'est prometteur...

Voirie – Yvon Lacasse

- Des discussions se poursuivent avec les gens du chemin Hébert dans le but de verbaliser ce chemin. La municipalité doit recevoir l'accord de tous les propriétaires avant l'adoption du règlement sur l'entretien hivernal des chemins prévue le 5 novembre 2012.
- Dans le but d'obtenir une virée convenable au bas de la côte Maskinongé, certains propriétaires du chemin Arthur désirent céder à la municipalité une petite partie de ce chemin (50 pieds).

Bâtiments – Yvon Lacasse

- Un document sera transmis aux membres de la Fabrique St-Gabriel de Stratford dans le but de lui recéder le presbytère.

Transports – Yvon Lacasse

- Réunion à Tans-Autonomie : le service de transport vers Mégantic les mercredi et vendredi est maintenu.

Sécurité publique – Jacques Fontaine et J.-Denis Picard

- J.-Denis Picard et Jacques Fontaine ont assisté à un forum organisé par la Sûreté du Québec :
 - Sécurité nautique
 - Discussion avec les enquêteurs
 - Priorités selon les secteurs

Information – André Gamache

- Rencontre pour le journal Le Cantonnier.
- Inauguration des sites. Les invitations seront transmises bientôt.
- Visites des sites par la population – plus de détails dans le Stratford Info qui sortira en octobre.

2- Administration

2.1- Autorisation des dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2012-10-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.2- Règlement 1080 : Code d'éthique employés municipaux

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE GRANIT

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Daniel Couture et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents d'adopter le projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

**PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 10 septembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Stratford;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Stratford, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 – Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 - Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Stratford, joint en annexe A est adopté.

Article 4 - Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la *directrice générale et secrétaire-trésorière*.

Une copie des attestations sont versées au dossier de chaque employé.

Article 5 - Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Adopté le 1^{er} octobre 2012.

2.3 Renouvellement entente Domaine de la Sobriété

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford renouvelle l'entente avec le Domaine de la Sobriété moyennant une compensation monétaire de \$175./an afin de couvrir les frais en électricité pour l'enseigne de la municipalité ainsi que la « Croix d'Amour ».

Que ladite entente soit signée pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2017.

2012-10-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.4 Demande d'appui Halte-Garderie

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford appuie la demande de la Maison de la Famille du Granit dans le cadre du Pacte Rural afin de démarrer un service de halte-garderie communautaire.

2012-10-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.5 Offre de services – Firme avocats

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'accepter l'offre de services de Monty Coulombe s.e.n.c. consistant en un contrat annuel de consultations générales pour l'année 2013 au montant de \$750.00

2012-10-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.6 Dépôt de la situation d'intérêts pécuniaires

Le conseil prend dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Maryse Lessard.

3- Aqueduc et Égout

3.1- Inauguration des sites – André Gamache

Comme mentionné précédemment, les démarches sont débutées dans le but d'inaugurer officiellement les sites d'approvisionnement en eau potable.

4- Sécurité publique

4.1- Inscriptions – colloque Sécurité civile

Il est proposé par J.- Denis Picard,
Et résolu;

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à assister au Colloque de la Sécurité civile moyennant le coût de \$90/personne ainsi que le déplacement.

2012-10-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

4.2 Semaine de la prévention des incendies

Du 7 au 13 octobre 2012.

La directrice générale fait la lecture d'un communiqué reçu de la MRC du Granit portant sur l'importance d'adopter un plan d'évacuation pour toutes les familles.

5. Voirie et bâtiments

5.1 Règlement entretien hivernal des chemins

Le conseiller Yvon Lacasse donne un avis de motion qu'il sera adopté à la prochaine séance du conseil, un règlement portant sur l'entretien hivernal des chemins pour l'année 2013

5.2 Mandater un arpenteur – Chemin Arthur

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

De mandater un arpenteur afin qu'il détermine exactement l'emplacement que la municipalité projette d'acquérir sur le chemin Arthur. L'arpenteur doit effectuer un procès-verbal de bornage en plus d'une description technique; le coût approximatif est de \$3000.

2012-10-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

5.3 Offre de service architecte – Édifice municipal

Considérant les démarches entreprises par le conseil dans l'éventualité d'un nouvel édifice municipal;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

D'accepter l'offre de service de l'architecte André Gagné au montant de \$2088.90, avant taxes, consistant à fournir à la municipalité des esquisses suite à l'étude portant sur la rénovation ou la relocalisation de l'édifice municipal.

2012-10-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

5.4 Entretien hivernal du rang des Granites

Considérant que la municipalité doit passer sur le territoire de Weedon dans le rang des Granites pour faire l'entretien de ses chemins;

Considérant que la municipalité est intéressée à faire l'entretien d'hiver du rang des Granites secteur Weedon pour une distance de 800 mètres;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford informe la Municipalité de Weedon de son intérêt à faire l'entretien d'hiver au coût de \$1600. pour une distance de 800 mètres.

2012-10-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6- Urbanisme et environnement

6.1- Règlement 1079 – Entreprises artisanales

Il est proposé par J.-Denis Picard,

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le règlement intitulé « Règlement 1079 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les normes relatives aux entreprises artisanales ».

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification faisant référence à l'article 3 du projet de règlement no 1079 et ajoute :

Considérant que plusieurs artisans en milieux zonés villégiature et résidentiel se servent déjà de bâtiments accessoires;

Considérant que le parcours du 'Chemin des Artisans' reflète cette pratique existante, il est proposé de permettre les entreprises artisanales dans les bâtiments accessoires dans ces zones au lieu de les interdire, tel qu'indiqué au point 8.1.4 de l'article 3.

La modification proposée s'avère être le contraire de ce qui a été précédemment déterminé. Le conseiller André Gamache demande que le sujet soit rediscuté.

Il est proposé par Jacques Fontaine,
Et résolu;

De reporter la décision à une prochaine séance concernant l'adoption du règlement no 1079. Une étude approfondie s'impose afin d'analyser les conséquences d'une modification possible de ce règlement.

2012-10-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6.2 Dépôt rapport de l'inspecteur en urbanisme

Le conseil prend dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme en date du 29 septembre 2012.

Suite à l'émission des permis pour 2012, la valeur des travaux approuvés serait d'environ \$3,100,000.; le rôle d'évaluation en sera affecté d'autant.

6.3 Dérogation; 530 Chemin des Hauts-Cantons

Considérant la résolution 2012-09-11 adoptée par le conseil lors de la séance du conseil du 10 septembre 2012;

Considérant que l'inspecteur municipal nous a informé que les 2 coins du garage sont dérogatoires et non un seul tel qu'il avait été compris par les membres du conseil;

Considérant que cette information ne change rien à l'aspect mineur de la demande;

Il est proposé par Émile Marquis,
Et résolu;

De confirmer l'acceptation de la demande de dérogation pour cette propriété.

Le conseiller André Gamache précise que la dérogation est moindre en ce qui a trait à l'autre coin du garage.

2012-10-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

7- Loisirs et culture

7.1 Route des Sommets

Considérant que dans le plan de développement 2012-2017, la Municipalité du Canton de Stratford a indiqué qu'elle participerait à la Route des Sommets;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

De défrayer le montant de \$678.12 à titre de contribution 2012 pour sa participation à la Route des Sommets.

2012-10-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance et invitations

1. Dépôt de la lettre du Club VTT Stratford – St-Gérard : droit de passage
2. Dépôt de la demande de subvention du Club de l'Âge d'Or
3. Dépôt de la demande de subvention de L'ARLA.

Invitations :

- Semaine du 2 au 7 octobre : Maison du Granit
- 18 octobre : FQM, Les rendez-vous du président
- 9 novembre : Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale du Granit

10- Période inter-actions

Les élu(e)s répondent aux questions des citoyens(nes)

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce premier (1^{er}) jour d'octobre 2012.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20h05.

2012-10-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale